



## Procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2017

L'an deux mille dix sept le 20 juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 14 juin deux mille dix sept, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe Jumelle, maire.

Étaient présents : M. Philippe Jumelle, maire, M. Eugène Wittek, Mme Christelle Seigneur, M. Luc Dierre, Mme Paula Massarelli, M. Edward Cendlak, , maires adjoints, Mme Anne-Marie Grandjean, conseillère municipale déléguée, M. Patrick Obré, Mme Catherine Paugam, Mme Chantal Imsand, Mme Amalia Duriez, M. Philippe Journeau, M. Jean-François Gomez, M. Sébastien Zammit, M. Adrien Chevalier, Mme Annie Grand, M. Alain Goudet, Mme Alyat Frantz, Mme Patricia Monlouis-Privat, Conseillers municipaux, formant les membres en exercice.

Absents représentés : Mme Valérie Benoit donne pouvoir à Mme Christelle Seigneur, Mme Karine Claudel donne pouvoir à Mme Anne-Marie Grandjean, Mme Virginie Roy donne pouvoir à Mme Amalia Duriez, M Jacques Merret donne pouvoir à Mme Alyat Frantz.

---

En préambule, M. le maire relate les faits marquants depuis le dernier conseil et à venir. (cf. annexe)

M. le maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h20

M. le maire constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal, Mme Anne-Marie Grandjean a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Les conseillers municipaux procèdent à l'émargement de la feuille de présence.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le maire demande aux conseillers s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2017 : aucune remarque.

Lecture des décisions prises depuis le dernier conseil. Le registre des décisions est à la disposition des conseillers.

M. le maire donne lecture de l'ordre du jour :

### **Création des emplois saisonniers**

Depuis plusieurs années, pendant les mois de juillet et août, la collectivité procède à des recrutements afin de renforcer l'équipe des services techniques municipaux. Jusqu'alors, ces jeunes étaient recrutés en contrat de remplaçant de titulaire indisponible. Aujourd'hui, il convient de simplifier et de clarifier la procédure en créant des emplois saisonniers à part entière.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la création de 4 emplois saisonniers :

- Le premier du 3 au 13 juillet, le deuxième du 17 au 28 juillet, le troisième du 31 juillet au 11 août et le dernier du 16 au 31 août.

### **Avenant au contrat régional territorial**

Le 23 avril 2013, le conseil municipal a délibéré afin de solliciter un financement auprès du conseil régional pour la réalisation d'un programme de travaux d'un montant de 1 552 810 € hors taxes comprenant : l'extension du centre technique municipal pour un montant de 538 713 € HT et la restructuration du cœur village comprenant le réaménagement de l'accès à la mairie, de ses abords et de ses liaisons avec le quartier

environnant pour un montant de 1 014 097 € HT. A ce jour, l'extension du centre technique municipal est terminée, la subvention d'un montant de 130 998,34 € a été versée. En revanche, le projet de restructuration du cœur village est abandonné. Cependant, il est possible de bénéficier du solde de la subvention (maximum 253 524,25 €) pour un autre projet. Ce nouveau projet a été défini : la réalisation d'une maison des associations pour un montant 1 045 450 € HT. Les travaux seront programmés en 2018 selon l'échéancier et le plan de financement ci-dessous.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette opération, l'échéancier et le plan de financement et autorise Monsieur le maire à signer tous documents afférents au contrat régional.

#### **Versement de l'aide musicale**

Conformément à la délibération n°2016/3/29 autorisant l'aide financière exceptionnelle pour la pratique musicale aux étioillais, les familles recevront en fonction de leurs revenus et du quotient familial, une aide financière. Elles devront pour cela avoir fourni toutes les pièces justificatives demandées. Afin de verser l'aide à la famille concernée, le conseil municipal, vingt deux voix pour, une voix contre de M Patrick Obré, approuve le versement de 150 € à Mme Bayle, domiciliée à Etiolles.

#### **Avenant avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances – Programme seniors en vacances 2017**

Par délibération du conseil municipal du 27 mars 2017 le maire a été autorisé à signer la convention avec l'ANCV, proposée dans le cadre du programme Seniors en Vacances, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

Cette année, l'ANCV, confrontée à des difficultés de gestion, a dû réduire de façon significative sa subvention et l'État a décidé de soutenir le programme seniors en vacances, en s'engageant à verser une aide exceptionnelle. De ce fait, le déblocage de la ligne de crédit affectée à l'aide financière s'est effectué en deux temps : une première tranche de crédit correspondant à la subvention ANCV (plafonnée pour notre commune à 790 euros) et une tranche de crédit complémentaire correspondant à l'aide exceptionnelle de l'État (plafonnée pour notre commune à 555 euros).

L'Agence propose un avenant à la convention relatif à la modification de l'art 5.1.1 et à la modification de l'article 13 complétée par l'ajout d'une annexe (ANNEXE 5) précisant "le montant du plafond de crédit portant sur la seconde tranche de crédit, ouvert, pour l'exécution des présentes, au Porteur de projet"

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant de la convention et autorise Monsieur le maire à le signer.

#### **Convention avec le SIPEJ pour l'utilisation du multi-accueil « les ptits grillons » à St Pierre du Perray**

Depuis plusieurs années, les enfants de 0 à 3 ans de la commune d'Etiolles ont eu accès à la halte-garderie les p'tits loups de St Germain les Corbeil dont le SIPEJ a la gestion depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012. La convention arrive à échéance le 30/06/2017 et ne pourra pas être renouvelée dans ce lieu. Le SIPEJ nous propose une nouvelle convention pour accueillir les enfants au multi-accueil intercommunal « les ptits grillons » à Saint Pierre du Perray. La nouvelle convention est conclue pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018, reconductible par voie expresse. La commune dispose d'un quota de 1 250 heures pour l'année scolaire 2017/2018, le coût est de 8,50 € de l'heure soit 10 625 €.

Le conseil municipal, vingt deux voix pour et une abstention de M Patrick Obré, approuve cette nouvelle convention et autorise Monsieur le maire à la signer.

### **Marché de balayage mécanique des voiries**

Le marché de balayage mécanique des voiries est confié depuis quatre ans à l'entreprise SENET SARL pour un montant annuel initial de 14.880 € HT. Le contrat prendra fin le 5 août 2017. Il est rappelé aux conseillers municipaux que le marché engagé est principalement à prix forfaitaire pour les prestations programmées et occasionnellement à prix unitaires pour des prestations ponctuelles susceptibles d'être confiées au titulaire par émission de bons de commande sans montant minimum et avec un montant annuel maximum de 3000€HT. La durée du marché est de 1 an, renouvelable trois fois (soit une durée totale de 4 ans). Le coût global du marché, estimé sur sa durée totale et comprenant l'ensemble des prestations (programmées et occasionnelles), est de 74.000 €HT. Le nouveau contrat fera l'objet d'un marché de même durée (1 an, renouvelable trois fois (soit une durée totale de 4 ans). Considérant que pour l'exercice en cours, les crédits nécessaires de 19.200 €TTC (16.000 €HT) sont inscrits au budget primitif 2017. La Commission Environnement, Cadre de vie et Patrimoine du 6 juin 2017, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, vingt deux voix pour et une abstention de M Alain Goudet, charge le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de balayage mécanique des voiries, dans la limite du montant global de 74.000 € HT.

### **Marché d'entretien des espaces verts et bois communaux**

Le marché d'entretien des espaces verts est confié depuis deux ans à deux sociétés :

- Lot 1 - La société PINSON PAYSAGE, pour l'entretien courant des espaces verts, avec un montant annuel initial de 48.500€ HT,
- Lot 2 - La société SAMU, pour les prestations de coupe et abattage des bois communaux, avec un marché à bon de commande sans montant minimum et avec un montant maximum à l'année de 30.000€ HT.

Les contrats prendront fin respectivement le 29 octobre 2017 et le 23 juillet 2017.

Pour le lot 1 – Entretien courant des espaces verts, le nouveau contrat fera l'objet d'un marché de même durée (1 an, renouvelable une fois, soit une durée totale de 2 ans) en conservant le niveau de qualité des prestations actuellement exigé. Le lot 1 est estimé à un montant annuel de 50.000€ HT.

Pour le lot 2 – Elagage, coupe et abattage des bois communaux, le nouveau contrat fera l'objet d'un marché de même durée (1 an, renouvelable une fois, soit une durée totale de 2 ans) et intégrera :

- Les prestations de mise en sécurité assurées occasionnellement notamment en lisière de parcelles,
- Les prestations de mise en œuvre du plan de gestion forestier en cours d'élaboration.

Compte tenu de l'importance prévisible des travaux de mise en œuvre des actions du plan de gestion forestier dans les deux prochaines années, il est proposé de limiter le montant annuel maximum à 50.000€ HT. Le coût global du marché, comprenant l'ensemble des deux lots, est estimé sur sa durée totale à 200.000 €HT. La Commission Environnement, Cadre de vie et Patrimoine du 6 juin 2017, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché d'entretien des espaces verts et bois communaux, dans la limite du montant global de 200.000 € HT.

### **Rapport annuel d'activités 2016 du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine pour l'électricité et le gaz**

La commune d'Etiolles adhère au Syndicat Mixte Orge Yvette Seine pour l'Electricité et le Gaz (SMOYS) pour l'organisation et le fonctionnement du service public de la distribution de l'électricité.

En application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activités de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit être communiqué chaque année au conseil municipal. Établi par le Syndicat Mixte Orge Yvette Seine pour l'électricité et le gaz, le rapport annuel retrace l'activité de l'Etablissement pour l'exercice 2016.

Pour le budget 2016 (BP+BS) :

- Fonctionnement : 1 175 939,38€
- Investissement : 786 017,89€

Perspective : maintenir du subventionnement de l'achat de véhicules électriques à hauteur de 3200€ et 800€ pour la première borne de recharge (dans la limite d'un ou plusieurs véhicule(s) en fonction de la taille de la commune). En 2016, le SMOYS a versé 50 974,62€ de subventions. La Commission Environnement, Cadre de vie et Patrimoine du 6 juin 2017, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport, consultable en mairie.

### **Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité de l'eau potable**

Le conseil municipal de chaque commune adhérent à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable adopté par cet établissement. Le SIE Syndicat Intercommunal des Eaux de Saint Germain-lès-Corbeil, EPCI auquel la commune d'Etiolles adhère, a transmis aux communes du Syndicat le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2015.

Le maire indique dans une note liminaire, pour le service public d'eau potable et le service public d'assainissement :

- La nature exacte du service assuré par l'EPCI et ce qui relève de la gestion directe de la commune,
- Le prix total de l'eau et ses différentes composantes, en utilisant les indicateurs suivants :

- Caractérisation technique du service,
- Tarification de l'eau et recettes du service,
- Indicateurs de performance,
- Financement des investissements,
- Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Le service public de l'eau est confié par délégation de service public à la Société des Eaux de l'Essonne (SEE).

Les chiffres clés 2015 transmis par le SIE, à l'échelle du périmètre affermé, sont les suivants :

- 8959 clients desservis en eau
- 1 537 225 m3 facturés
- 89,7% de rendement du réseau de distribution,
- 156 400 ml de réseau de distribution d'eau potable,
- 100% de conformité microbiologique de l'eau distribuée,
- 100% de conformité physico-chimique de l'eau distribuée.

En janvier 2016, le prix TTC du m3 d'eau consommé, sur la base d'une facture type de 120 m3, a été de 3,11€/m3, (augmentation de 1,09% par rapport au montant de la facture de 120m3 du mois de janvier 2015), réparti de la façon suivante :

1,74 €/m3 pour la part eau

1,37 €/m3 pour la part assainissement

La Commission Environnement, Cadre de vie et Patrimoine du 6 juin 2017, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport, consultable en mairie.

### **Approbation des statuts de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud**

Par arrêté inter-préfectoral en date du 15 décembre 2015, les Préfets de l'Essonne et de Seine-et-Marne ont prononcé la fusion de la Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne, la Communauté d'agglomération Seine-Essonne, la Communauté d'agglomération de Sénart et la Communauté d'agglomération de Sénart en Essonne, avec extension à la Commune de Grigny, en un nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dénommé Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

Sur le fondement de l'article 7 de cet arrêté inter-préfectoral, ont été établis les statuts de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart approuvés par délibération n°4 du Conseil communautaire du 28 juin 2016.

Par ailleurs, par délibération du 13 décembre 2016 du Conseil communautaire, des compétences optionnelles de la Communauté d'agglomération ont été définies et un nouveau projet de statuts, en cohérence avec cette décision, a été approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Le projet de statuts annexé procède en conséquence à une précision des compétences de la Communauté d'agglomération.

- Les compétences obligatoires reprennent les dispositions de l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales tel que modifié par la loi Nôtre : ces compétences sont par définition applicables sur l'ensemble du territoire communautaire à l'exception de celles dont l'exercice est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire qui interviendra au plus tard le 31 décembre 2017. Jusqu'à la définition de l'intérêt communautaire, celui qui était défini au sein des EPCI fusionnés est maintenu dans les anciens périmètres.
- Les compétences optionnelles sont reprises dans leur totalité : ces compétences suivent le même régime que les compétences obligatoires. En conséquence, celles subordonnées à la reconnaissance de leur intérêt communautaire conservent leurs anciens intérêts communautaires et périmètres jusqu'à définition d'un intérêt communautaire commun à tout le territoire (voirie, équipements culturels et sportifs, action sociale).
- Les compétences facultatives sont reprises dans leurs anciens périmètres dans l'attente d'une décision du Conseil communautaire avant le 31 décembre 2017 quant à leur reprise sur l'ensemble du périmètre ou leur restitution aux communes.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-5 du code général des collectivités territoriales, le projet de statut a été notifié aux communes membres de la Communauté d'agglomération le 4 avril dernier qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Les statuts seront ensuite approuvés par arrêté conjoint des Préfets de l'Essonne et de Seine et Marne.

Le conseil municipal, vingt deux pour et une abstention de M Alain Goudet, approuve les statuts de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart .

**La séance est close à 20h45**

Pour extrait,  
Étiolles, le 23 juin 2017  
Le Maire,  
Philippe Jumelle





## Conseil municipal du 20 juin 2017 Informations depuis le dernier conseil du 27 mars

Monsieur le maire rappelle la période électorale qui se termine et en profite pour remercier les élus, les représentants des candidats, les scrutateurs, les agents administratifs et techniques pour leur participation et également les électeurs, bien que l'on note un taux d'abstention important notamment lors du 2<sup>ème</sup> tour des législatives

Tous les résultats sont sur le site web de la ville

### Terrain des Carrières

Pour la réalisation du projet, l'acquisition de la parcelle AI98 par la ville est le préambule nécessaire. Les propriétaires ont accepté de vendre mais l'acte n'est toujours pas signé, les notaires tardent à en rédiger le projet.

### RER D

Romain Colas, Stéphane Raffalli, Maire de Ris-Orangis, Jean-Baptiste Rousseau, Maire de Soisy-sur-Seine et Eugène Wittek, ont été reçus le 1<sup>er</sup> juin au siège du STIF pour y remettre les pétitions signées par les habitants opposés à la suppression des trains directs pour Paris sur la branche "la vallée" du RER D. Le nombre de signatures sur Etiolles s'élève à 526.

Un nouveau directeur du RER a été nommé.

### Nuisances aériennes

Les maires de l'agglo ont désigné 3 experts, dont Jean Serrat, qui ont été reçus par la DGAC mercredi 7 juin dernier, le projet a été présenté. Les informations sont sur le site [www.etiolles.fr](http://www.etiolles.fr).

### Projet de construction de la maison des associations

La dépose du dossier de demande de subvention doit être effectuée courant septembre 2017. Une première réunion de présentation avec les associations a eu lieu le jeudi 15 juin. Une seconde est prévue le 23 juin. Une délibération sera prise lors du conseil du 20 juin pour la subvention à obtenir auprès du conseil régional.

### Plan canicule

Les élus et les agents sont organisés dans le cadre du plan canicule. Dès aujourd'hui des visites au domicile des personnes recensées ont eu lieu pour la distribution de bouteilles d'eau et de brumisateurs.

### MANIFESTATIONS PASSES

- Dimanche 16 avril : chasse aux œufs de Pâques au parc du Lycée Hôtelier organisé par le Comité d'Animation, beaucoup de succès.
- Course de Push car, reportée au vendredi 21 avril pour cause de météo, dans la cour de l'école élémentaire.

- Sortie du Club Loisirs Seniors, le samedi 13 mai, à Vaux-le-Vicomte (53 personnes) et un séjour de deux jours à Vézelay les 8 et 9 juin (19 participants).
- Mercredi 17 mai : Essonne Verte Essonne Propre avec le Club Jeune : présence d'un artiste.
- Samedi 20 mai : gala de l'AEMA
- Spectacles du Théâtre du Carré Magique enfants/ados les 2 et 3 juin à la Maison des Arts Martiaux.
- Vendredi 2 juin installation du CMJ
- Vendredi 9 juin : fête de l'école maternelle
- Dimanche 11 juin : Spectacle de Hip Hop de l'AE2H au Silo à Tigery
- Samedi 17 juin : fête de l'école élémentaire

### **MANIFESTATIONS A VENIR**

- Samedi 24 juin dès 19h Fête de la musique Place du 8 mai
- Dimanche 25 juin : fête du Tennis / gala de GRS
- Mardi 27 juin : remise des livres aux élèves de grande section maternelle et du CM2 salle du conseil
- Vendredi 30 juin : Boom des élèves de grande section, des CM2 et bal des collégiens
- Conseil municipal du 30 juin : élection du collège électoral pour l'élection des sénateurs
- 3 au 7 juillet : démonstration sportive des associations dans les écoles
- Séjour été de 9 jeunes de 11-17 ans du 18 au 31 juillet à Salvetat sur Agout et également à Valras Plage
- Séjour ANCV du 9 au 16 septembre au Croisic pour 20 séniors (19 déjà inscrits)

### **ÉTAT CIVIL**

2 naissances

2 mariages

2 décès

